

Thomas D'JOURNO
SELARL EKLAR AVOCATS
43/45 Rue Breteuil - 13006 MARSEILLE
Tél. : 04.13.24.13.63 – f.hoffmann@eklar.com

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES
SUR SAISIE IMMOBILIERE
EN UN SEUL LOT DE VENTE

D'UN APPARTEMENT DE TYPE 4 portant le numéro 152
(lot de copropriété n°268) situé au 4^{ème} étage à droite

Dépendant d'un ensemble immobilier en copropriété
sis à **MARSEILLE (13015), 33 Boulevard du Bosphore,**
Résidence Val Pins – Bâtiment B.

MISE A PRIX : TRENTE-SEPT MILLE EUROS (37.000,00 €)

VISITE LE VENDREDI 21 MARS 2025 DE 09 H 00 A 10 H 00

L'ADJUDICATION AURA LIEU LE MERCREDI 2 AVRIL 2025 à 9 h 30

à l'audience du Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire de Marseille,
Salle n°8, 25 rue Edouard Delanglade, 13006 MARSEILLE

DESIGNATION DES BIENS MIS EN VENTE :

D'après le titre de propriété

Dans un ensemble immobilier en copropriété situé à
MARSEILLE (13015), 33 Boulevard du Bosphore,
Résidence Val Pins – Bâtiment B, cadastré :

Section 904 L n° 247 – lieudit Chemin de l'Américaine pour
01 ha 54 a 30 ca,

Section 904 L n° 248 - lieudit Chemin de l'Américaine –
pour 02 ha 27 a 39 ca.

Régi par un état descriptif de division et règlement de
copropriété établi aux termes d'un acte reçu par Maître
LAPEYRE, Notaire à Marseille le 21 septembre 1966
publié au 1^{er} bureau du Service de Publicité Foncière de

Marseille le 6 octobre 1966 volume 4797 n° 1.

LE LOT N° DEUX CENT SOIXANTE-HUIT (268)

consistant en un appartement de type 4 portant le numéro 152 situé au 4^{ème} étage à droite,

Avec 74/34922èmes des parties communes générales de l'ensemble immobilier,

Et les 74/3938èmes des parties communes de l'immeuble B.

D'après le procès-verbal de description

Maître VERSINI, Commissaire de Justice associé à Marseille, a établi le 8 juillet 2024 le procès-verbal de description aux termes duquel il apparaît que l'appartement se situe au 4^{ème} étage droite. Un hall d'entrée distribue un placard, une chambre, une cuisine, un séjour avec balcon fermé, puis un dégagement ouvre sur deux chambres, une salle d'eau et un WC.

Les lieux étaient alors loués suivant bail du 1^{er} avril 2020 moyennant un loyer mensuel de 1 000 euros charges comprises.

Le syndic de la copropriété est le cabinet MGF à MARSEILLE (13006), 108, cours Lieutaud.

Le certificat de mesurage établi par Monsieur BAROUH stipule une surface loi Carrez de 75,80 m².

La présente vente est poursuivie A LA REQUETE DE :

La société **COMPAGNIE EUROPEENNE DE**

GARANTIES ET CAUTIONS, société anonyme au capital de 262.391.274,00 €, immatriculée au RCS de PARIS N° SIREN 382 506 079 dont le siège sis 59, Avenue Pierre Mendès-France, 75013 PARIS, agissant poursuites et diligences de son représentant légal en exercice, domicilié audit siège es qualité,

Ayant pour Avocat **Maître Thomas D'JOURNO**, Avocat associé au sein de la **SELARL EKLAR AVOCATS**.

Les enchères sont recevables uniquement si elles sont portées par un Avocat inscrit au Barreau de Marseille qui devra détenir un chèque de banque représentant 10 % du montant de la mise à prix avec un minimum de 3.000 € établi à l'ordre de Monsieur le Bâtonnier de l'Ordre des Avocats.

RENSEIGNEMENTS :

Pour de plus amples renseignements, consulter le cahier des conditions de vente :

- Sur le site internet <http://www.eklar.com> du Cabinet de **Me Thomas D'JOURNO**, Avocat au Barreau de Marseille,

- Au Cabinet de **Maître Thomas D'JOURNO**, 43/45 Rue Breteuil, 13006 MARSEILLE – Tél. : 04.13.24.13.63

- f.hoffmann@eklar.com

- Au Greffe du Tribunal Judiciaire de Marseille, 25 rue Edouard Delanglade, 13006 MARSEILLE à l'accueil, du lundi au vendredi de 8 h 00 à 11 h 30 et de 13 h 30 à 16 h 30.

Marseille, le 3 février 2025

Me Thomas D'JOURNO
Avocat